

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2018

N°2018-02-17

Conseillers en exercice : 62  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48  
Conseillers votants : 45  
Dont pouvoirs : 4

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2018 et le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président. Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique de CASTELBAJAC remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERCAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).  
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BUZARD Laurent (Barbezieux).  
M. BAUDET Pierre (Baignes) a donné pouvoir à M. DELETOILE Gérard (Baignes).  
M. MASSÉ Bernard (Étriac) a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BARBOT (Val des Vignes).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), M. ARNAUD Yvon (Bors de Baignes), M. BOUTIN Christian (Condéon), Mme MONTAUT Martine (Ladiville), M. PETIT Bernard (Orioles), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. CHATELLIER Dominique (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUDET Didier (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. BLUTEAU Jacky (Lachaise), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) - Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre), M. HILAIRET Joël (Passirac), Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), M. FAVREAU Patrick - M. VARENNE Michel (Salles de Barbezieux)

**N°17 - Objet : Projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Vice-Président rappelle les différentes étapes relatives au projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac :

- en 2015, Monsieur Harnay, programmiste, présente un projet à 5 classes, pour une surface totale utile de 1519 m<sup>2</sup> dont 897 m<sup>2</sup> d'extension ;
- en 2016, ce projet est retravaillé en régie directe par la direction aménagement de la Communauté de Communes.  
L'objectif est de limiter les coûts en réduisant les surfaces rénovées et bâties avec 6 classes possibles pour une surface de 890 m<sup>2</sup>, en utilisant le rez-de-chaussée du GOD et les bâtiments de l'école élémentaire ;
- en 2017, la Communauté de Communes des 4 B Sud Charente sollicite l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) pour lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Considérant :

- qu'un RPI regroupe les écoles de Brossac, d'Oriolles et de Passirac ;
- que l'école de Brossac dispose actuellement d'une école élémentaire avec 2 classes, située à l'entrée du bourg sans restauration et d'une école maternelle, en centre-bourg, intégrant 2 classes et restauration scolaire, où déjeunent les élèves du primaire ;
- que le groupe de travail du secteur sud (RPI Brossac, Oriolles, Passirac) a mené une réflexion concernant la carte scolaire et qu'il est demandé de tenir compte des effectifs sur ce secteur ;
- que le nouveau groupe scolaire intégrerait les classes d'Oriolles et Passirac ;
- que le projet présenté par l'ATD16 donne la capacité d'accueillir 6 classes, en utilisant la totalité du GOD et les espaces disponibles de l'école élémentaire, pour une surface utile de 1190 m<sup>2</sup> ;
- que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 2 325 377 € HT soit 2 790 453 € TTC a été approuvée par délibération en date du 21 décembre 2017 ;
- que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est destinée au financement des projets de :
  - o rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
  - o mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
  - o création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

AR PREFECTURE

016-241600501-20180329-DEL\_2018\_02\_17-DE  
Resu le 30/03/2018

PLAN DE FINANCEMENT OPERATION RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE DE BROSSAC

Budget global d'opération		Montant HT	Montant TTC	DSIL	DETR	SIL (1)	FEDER	CONTRAT DE RURALITE	TOTAL SUBV	FCTVA	Reste à charge C4C4B
Tranches 1 - 2 et 3											
Objet											
Travaux bâtiment/aléas		1 406 551,00	1 687 873,20								
Espaces ext/VRD/Assain		101 800,00	122 150,00								
Etudes techniques		28 000,00	33 600,00								
Frais assurances, consultations		20 934,00	25 120,80								
Honoraires		277 453,00	332 943,60								
Ingénierie		106 629,00	127 954,80								
travaux liés aux économies d'énergie (bâtiment du futur)		384 000,00	460 800,00								
<b>TOTAL tranches 1 + 2 + 3</b>		<b>2 325 377,00</b>	<b>2 790 452,40</b>	<b>709 270,77</b>	<b>907 791,55</b>	<b>14 000,00</b>	<b>153 600,00</b>		<b>1 784 662,32</b>	<b>457 745,81</b>	<b>548 044,27</b>



**AIR PREFECTURE**

018-2416.00501-2018.0329-DEL\_2018\_02\_17-DE  
Révisé le 30/03/2018

	Intégration de l'augmentation Délib. du 8/02/2018	Montant HT	Montant TTC	DSIL	DETR 40%	SIL (1)	FEDER	CONTRAT DE RURALITE	TOTAL SUBV	FCTVA	Reste à charge CqC4B
<b>Budget Tranche Fonctionnelle 3 2019</b>	Travaux bâtiment/aléas	701 916,60	842 299,92		280 766,64				280 766,64	138 170,88	423 362,40
	Espaces ext/VRD/assain. 16%	15 900,00	19 080,00		6 360,00				6 360,00	3 129,88	9 590,12
	Honoraires 38%	106 026,00	127 231,20		42 410,40				42 410,40	20 871,01	63 949,79
	Ingénierie 30 % travaux liés aux économies d'énergie (bâtiment du futur) 50%	31 814,00	38 176,80		12 725,60				12 725,60	6 262,52	19 188,68
	TOTAL tranche 3 Montants éligibles	1 047 656,60	1 257 187,92		76 800,00				76 800,00	37 794,82	115 805,18
<b>TOTAL opération tranche 3</b>	<b>1 047 656,60</b>	<b>1 257 187,92</b>							<b>419 062,64</b>	<b>206 229,11</b>	<b>631 896,17</b>
									<b>838 125,28</b>		

	Intégration de l'augmentation Délib. Prévue mars 2018	Montant HT	Montant TTC	DSIL 39 %	DETR 40%	SIL (1)	FEDER 40%	CONTRAT DE	TOTAL SUBV
<b>Budget global 2018</b>	Travaux bâtiment/aléas 100%	1 406 551,00	1 687 873,20	548 558,79					548 558,79
	Espaces ext/VRD/ass. 100%	101 800,00	122 160,00						0,00
	Etudes techniques 100%	28 000,00	33 600,00	10 920,00					10 920,00
	Frais assurances, consultations	20 934,00	25 120,80						
	Honoraires 100%	277 453,00	332 943,60	108 206,67					108 206,67
	Ingénierie 100%	106 629,00	127 954,80	41 585,31					41 585,31
	travaux liés aux économies d'énergie (bâtiment du futur) 100%	384 000,00	460 800,00				153 600,00		153 600,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 325 377,00</b>	<b>2 790 452,40</b>	<b>709 270,77</b>				<b>153 600,00</b>		<b>862 870,77</b>

Les subventions sollicitées en mars 2018 pour le DSIL intègrent les montants sollicités en 2017 et non financés (FNADT)

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Sollicite une subvention de 709 270.77 € au titre du DSIL auprès des services de l'Etat ;
- s'engage à financer la totalité de l'opération ;
- assure que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution ;
- s'engage à ne pas commencer les travaux tant que le dossier n'est pas déclaré complet ;
- atteste que la Communauté de Communes récupère une partie de la TVA par le biais du FCTVA ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

*La recette sera imputée sur le budget affaires scolaires à l'article 1321 pour la DSIL*

Certifié exécutoire par le Président  
Reçu en Sous-Préfecture le : .....**30 MARS 2018**....  
Publié ou notifié le : .....**30 MARS 2018**.....  
Touvérac, le .....**30 MARS 2018**.....

Pour extrait conforme,  
Touvérac, le 30 mars 2018  
le Président,  
Jacques CHABOT.

